



DECLARATION CGT

CNPN CCNT 66 du 13 janvier 2017

La CGT vient d'apprendre que NEXEM se retirait de toutes les instances paritaires du secteur d'activité de la BASS.

Nous avons eu cette information des plus inquiétante par « l'extérieur », ce qui ne manque pas de nous interpeller vivement alors qu'il y a juste une semaine, NEXEM ainsi que la Croix Rouge Française nous réaffirmaient, dans la cadre de notre rencontre bi-latérale, leur volonté de structurer le secteur à travers une CCUE de branche et donc de mener leur projet au sein de la BASS en tant qu'acteur principal de celle-ci.

NEXEM a en outre déposé sa candidature dans le cadre de la représentativité patronale sur la BASS.

Nous sommes donc pour le moins très surpris d'un tel revirement en moins d'une semaine, s'il était avéré, qui marquerait véritablement une situation de crise et entacherait le dialogue social et la loyauté entre partenaires sociaux.

Cette décision peut être lourde de conséquences tant pour la gouvernance des instances (commission paritaire de branche, OPCA, UNIFAF, commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle et ses délégations régionales, observatoire paritaire de branche), que pour les salarié.e.s en attente de formation.

Dès cette information connue, la CGT a réagi et a fait parvenir à NEXEM un courrier pour faire part de sa vive inquiétude quant à ces manœuvres patronales précipitées.

Nous demandons aujourd'hui à NEXEM de confirmer ou non cet état de fait et d'éclairer les organisations syndicales de salarié.e.s.

Nous souhaitons connaître les intentions et les ambitions de NEXEM dans un tel contexte alors que l'ensemble du secteur et ses salarié.e.s rencontrent de grandes difficultés sur les établissements et services et s'inquiètent à juste titre de leur devenir et de celui de leurs acquis conventionnels.

Comment NEXEM envisage t' il enfin d'avancer son calendrier de négociation dans de telles conditions malgré les engagements pris.



CCNT 66 DECLARATION CGT-FO

POLITIQUE SALARIALE

Les organisations syndicales CGT et FO constatent que depuis maintenant des années, la politique salariale dans la CCN 66 est inexistante. La situation des salaires est catastrophique pour les salariés et leur pouvoir d'achat. Pour autant, les employeurs ne prennent pas la mesure de cette situation et continuent à appliquer servilement les directives gouvernementales.

Elles constatent également qu'à la veille de cette négociation salariale les employeurs ont pris la décision unilatérale d'augmenter la valeur du point de deux malheureux centimes. On parle ici de moins de 6 euros nets d'augmentation sur la fiche de paie ! Cette décision employeur confirme l'accompagnement des politiques d'austérité.

Aussi, les organisations syndicales CGT et FO déclarent que la situation salariale de la CCN 66 est plus qu'alarmante. En effet :

- L'augmentation unilatérale de 3.76 à 3.78 porte le **salaire minimum conventionnel brut à 1423.30 €**, c'est-à-dire un **salaire inférieur de 57 euros par rapport au smic brut (1480.27 € au 1er janvier 2017)**. Pour un salarié étant à l'indice 434, celui lui fera une augmentation de 8,68 euros brut par mois !!!
- Même l'indemnité d'astreinte prévue par la convention collective (338.40 €) est en-deçà de l'indemnité minimum prévue par l'accord de branche (364.62 €)

Même si l'employeur a l'obligation de payer l'indemnité différentielle, cette situation montre le peu d'intérêt que portent le ministère et les organisations patronales à la reconnaissance du travail des salariés de la CCN 66.

Cette situation est inacceptable. Elle est suicidaire pour notre secteur social et médico-social. C'est pourquoi, les organisations syndicales **CGT et FO revendiquent** une augmentation immédiate de la **valeur du point à 4 euros minimum**, ou la revalorisation immédiate des grilles de classification par la suppression des deux premiers échelons (cf proposition d'avenant 2016).

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales CGT et FO appellent l'ensemble des salariés de la CCN 66 à faire valoir leurs revendications et à participer massivement à la grève et la manifestation nationale à Paris, le 7 mars 2017, avec nos collègues des secteurs de la santé.

- Pour une augmentation significative des salaires (valeur du point à 4 euros minimum) ;
- Pour que tous les débuts de carrière correspondent au troisième échelon de l'ancienne grille, pour la création d'un dernier échelon après 32 ans de carrière, pour que les trois derniers échelons attribuent chacun 50 points ;
- Pour un financement des moyens à hauteur des besoins du secteur
- Pour l'abrogation de la loi travail et de ses décrets,
- Pour la défense, le maintien et l'amélioration des droits collectifs,
- Pour la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 66.

PARIS LE 13 JANVIER 2017